

**Préavis 29/2013 – relatif au budget 2014**  
**AMENDEMENTS**

**OUI Compte 110.3012.04 – salaires auxiliaires**

*J'ai improvisé compte tenu de l'annonce des 5'200.- faite par P. Rochat*

**NON Amendement 112.3170 Frais de réception**

**OUI compte 150.3653.00 – subventions**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Pour cet amendement, nous pensons que la subvention accordée à ce jour au MAG est suffisante, d'autant que la manifestation se porte de mieux en mieux. De plus, par des prix de stands facturés aux artistes augmentant, par un nombre de visites croissantes et par les résultats affichés, cette manifestation se porte de mieux en mieux.

Nous pensons, comme le dit l'explication dans le rapport de minorité, que nous devons rester justes et corrects envers les différents organismes subventionnés et plus se tourner vers des projets concrets de développement ou de manifestations qui en ont besoin. Lorsque nous en avons discuté, le montant n'était pas mis en comparaison avec d'autres et nous n'avions pas conscience que cela représentait 133% de la subvention ordinaire annuelle.

Nous partageons donc les raisons de la minorité et nous accepterons donc cet amendement.

**NON compte 150.3653.01 – frais de location**

**NON compte 160.3653.00 – marché de Noël**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Pour cet amendement, le groupe UDC est libre de son vote ce soir. Par contre, il demande que cela soit fait par voie de préavis l'année prochaine.

Pour ma part, je l'accepterai et ma position est personnelle. Je ne peux pas me battre contre la subvention de Cinérive SA et accepter le Marché de Noël Sàrl sans broncher. Comme pour Cinérive SA, je souhaiterais que nous puissions en débattre par voie de préavis.

Lors du débat concernant cinérive Sa ou les cinémas hollywood, j'avais souligné que le rôle d'une collectivité publique n'était pas de subventionner des entités privées (la sàrl est un mélange de SA et de société en nom collectif, cela permet de fonder une société sans capital constitutif élevé) et si vous vous souvenez, j'avais réagi assez fortement à ce constat et donc, premier constat, le marché de Noël est une Sàrl. Passons outre et abordons alors les subventions que reçoit déjà cette entité commerciale, à hauteur d'environ 125'000.- plus comme il est dit les services de Sécurité Riviera et ceux de la Voirie. Evidemment, et comme d'habitude, on va nous dire qu'il y a une forte renommée pour Montreux. Oui c'est vrai. Mais il y a aussi des choses qui ne vont pas, des prix excessifs en regard des prestations proposées, et je pense qu'il serait intéressant que toute la transparence nécessaire soit donnée à cette manifestation et que nous la soutenions en toute connaissance de cause.

## **NON Compte 170.3653 – subventions**

## **NON Compte 220.4521 – fonds de péréquation**

## **OUI Compte 300.3011 et 3012 salaires auxiliaires**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Tout d'abord, j'aimerais préciser que je ne suis pas la Madame Coupe-emploi et mon groupe avec moi! Je me pose des questions et mon bon sens réagit à des situations qui me semblent aberrantes. J'espère que les entrepreneurs dans cette salle seront du même avis que moi.

Que nous dit-on ?

Qu'en fait, comme les citoyens vont faire un effort de tri des déchets particuliers, sinon ils seront pénalisée, la commune veut en faire de même avec ses bâtiments administratifs. Nous avons donc besoin d'une personne à 50%, c'est-à-dire 4 heures par jour, pour aller ramasser les déchets dans les administrations publiques. Aujourd'hui, il y a déjà des poubelles de PET, les papiers sont également récupérés, que reste-t-il ? Les déchets des repas de midi ?

Un autre argument développé est que partie des administrations publiques sont les écoles ou autres bâtiments publics. Mais les écoles trient déjà de leurs déchets. Les écoles ont des concierges à qui cette tâche incombe. Et les citoyens sont responsables aujourd'hui, cela ne va pas changer demain, aucune commune où la taxe a été introduite en 2013 a eu une recrudescence dans les bâtiments publics.

Il serait risible que chaque entrepreneur d'une grande PME, qui doit dès le 1 janvier 2014 trier ses déchets, engage une personne supplémentaire pour aider ses collaborateurs à le faire. C'est hors réalité !!! On se répartit les tâches différemment et on réfléchit à faire mieux. Si on n'y arrive pas, alors une des solutions pourrait être d'engager du personnel.

Je serais curieuse de savoir quelle autre commune de ce canton a engagé une personne à 50% pour trier les déchets des employés communaux et des bâtiments administratifs et scolaires. Ce n'est ni le cas de la Tour-de-Peilz, ni le cas de Vevey.

Je vous invite, et le groupe UDC avec moi, à suivre cet amendement.

*Je suis encore intervenue, mais de manière spontanée suite à l'intervention de Faessli*

## **NON compte 321.3141 Entretien des bâtiments**

## **NON compte 450.3011 – traitements des ordures et déchets**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Nous ne voterons pas cet amendement, alors que je l'ai proposé! Seules les brunes ne changent jamais d'avis. J'accepte de suivre les raisons de notre commissaire qui s'est occupé de ce préavis récemment. Elles se défendent également.

La nouvelle déchetterie demandera un certain temps avant d'être opérationnelle. Nous ne sommes pas pour l'engagement de ces 2 EPT, mais nous sommes conscients qu'il y a un changement et un transfert de produit. Nous arrêtons certaines activités et nous en mettons en place d'autres. Un plan de travail devra être réaménagé et celui-ci sera différent ou devra être différent que ce qui fonctionne aujourd'hui.

Il est noté dans le préavis sous le chapitre '11.2 Effet sur le personnel de la commune' : Toutefois, dans le cadre du futur préavis sur la déchèterie communale, l'engagement de 2 EPT est prévu pour assurer la gestion de la future déchèterie communale de la FOGÉ... cette charge supplémentaire a déjà été portée au budget 2014. Il serait intéressant de voir quand la nouvelle déchèterie ouvrira ses portes. On nous demande 2 EPT, qui nous dit que nous n'en aurons pas besoin de plus, on nous promet de nombreuses choses mais rien aujourd'hui n'est concret pour que nous soyons sûr de notre décision. Ni la déchèterie ni le règlement n'existent et on nous demande 2 EPT. N'est-ce pas mettre la charrue avant les bœufs.

Pour conclure, nous acceptons le compromis en auxiliaire, mais nous serons extrêmement attentif au moment de l'engagement de ces 2 EPT ainsi qu'aux remaniements des tâches qui seront effectuées dans ce secteur.

Le groupe UDC refusera cet amendement, du bout des lèvres en ce qui me concerne.